



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0



## CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 25/06/2024

### DELIBERATION

n° CEVE – 2024 – 15 – IEP- 009

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences du Master 2ème année*

*Domaine Droit, Économie, Gestion - Mention Science Politique  
Parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs*

Année universitaire 2024/2025

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

**Vu** l'arrêté accréditant l'Université Toulouse 1 Capitole, en vue de la délivrance de diplômes nationaux pour la période 2021-2026,

**Vu** la convention d'association de l'IEP de Toulouse à l'université Toulouse 1 Capitole du 16/10/2015, et plus particulièrement son article 8.2.1 portant délégation de gestion de parcours de master en science politique à l'IEP,

**Vu** le règlement intérieur de l'IEP de Toulouse,

**Vu** la charte des examens en vigueur,

**Vu** l'avis du conseil d'administration de l'IEP,

## TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1. Objectifs de la formation

Les enjeux fondamentaux de l'éducation et de la recherche dans la construction d'une économie de la connaissance conduisent à renforcer la maîtrise du contexte d'exercice professionnel des agents en leur permettant, grâce à des apports théoriques :

- De définir le champ et le périmètre des activités liées à leur mission et celles qui peuvent être déléguées dans un souci d'efficacité de la coopération et de transparence ;
- De construire les outils d'un suivi attentif de la cohérence des projets et de la pertinence de leur réalisation.

Le Master Droit, Économie, Gestion, mention Science Politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs, est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques, méthodologiques en science politique, mais aussi en droit, sociologie et économie sur l'éducation. Cette formation vise à l'acquisition de compétences sur le pilotage, la gestion de projet. Elle offre une approche réflexive sur les pratiques professionnelles, notamment à partir de la réalisation d'un travail de recherche.

## **Article 2. Conditions d'accès**

Ont vocation à être admis en Master 2 Droit, Économie, Gestion, mention Science Politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs cycle de formation continue, les étudiants et étudiantes ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Droit, Économie, Gestion, mention Science Politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs.

## **Redoublement**

Le nombre d'inscription est soumis à la décision du chef d'établissement sur proposition du jury.

## **TITRE II – ENSEIGNEMENTS**

### **Article 3. Organisation de la formation**

Le master 2ème année Droit, Économie, Gestion, mention Science politique, parcours type Gouvernance des systèmes éducatifs, est organisé sur deux semestres. Cette année est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 4 unités d'enseignement, le second semestre, 1 unité d'enseignement. Chaque semestre totalisant respectivement 30 et 30 crédits. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées au titre III du présent règlement.

Les stagiaires s'inscrivent pour la totalité des UE.

## **TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**Article 4.** Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un contrôle continu. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

## **TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION**

### **Condition de validation des unités et des semestres**

**Article 5.** Une unité est acquise dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des modules la composant.

Une UE pourra également être validée si la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des modules de cette UE est supérieure ou égale à 10/20.

Dans les UE non-validées, les matières sont validées et capitalisées isolément dès lors que l'étudiant y obtient la moyenne.

**Article 6.** Un semestre est validé si la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20, soit un total de 150 points.

Ceci valide l'obtention des modules, mêmes ceux non-validés, et délivre les ECTS correspondants à l'UE.

**Article 7.** L'année est validée par l'obtention pour chaque semestre, d'une note supérieure ou égale à 10/20.

L'année peut également être validée si la moyenne générale obtenue sur les deux semestres consécutifs d'une même année universitaire, est supérieure ou égale à 10/20.

La validation des semestres 1 et 2 emporte conjointement l'acquisition de 60 ECTS.

### **Article 8. Conditions d'attribution d'une mention**

L'obtention du semestre donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

### **Article 9. Délivrance du diplôme**

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

## **Article 10. Adoption du présent arrêté**

Le présent règlement est adopté par le CEVE de l'EPE au plus tard le mois suivant la rentrée. Il est valable pour toute l'année universitaire.

Fait à Toulouse, le 25 juin 2024

**Le président du conseil des études et  
de la vie étudiante,**



**Hugues KENFACK**

**ANNEXE 1 - MASTER 2 - MENTION SCIENCE POLITIQUE PARCOURS-TYPE GOUVERNANCE DES SYSTEMES EDUCATIFS**

Semestre 1	Enseignements	Statut	Crédits	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
<b>UE1 :</b> <b>Nouveaux enjeux des politiques éducatives</b>	Module 1 Conférences sur les nouveaux enjeux des politiques éducatives	Obligatoire	6	16		Contrôle continu	120
	Module 2 Politiques de lutte contre les discriminations	Obligatoire	6	16		Contrôle continu	120
<b>UE2 :</b> <b>Autonomie et territorialisation des politiques d'éducation</b>	Module 3 Autonomie et pilotage des établissements	Obligatoire	6	16		Contrôle continu	120
	Module 4 Décentralisation des systèmes éducatifs	Obligatoire	6	16		Contrôle continu	120
<b>UE3 :</b> <b>Pilotage des politiques d'enseignement supérieur et de recherche</b>	Module 5 Répondre à un appel d'offres	Obligatoire	6	16		Contrôle continu	120
	Module 6 Transformation des activités d'enseignement supérieur et de recherche	Obligatoire		8		Contrôle d'assiduité	
<b>UE4 :</b> <b>Méthodologie de la recherche</b>	Module 7 Atelier de méthodologie du mémoire	Obligatoire		8		Contrôle d'assiduité	
<b>TOTAL semestre 1</b>			<b>30</b>	<b>88</b>	<b>8</b>		<b>600</b>

Semestre 2	Enseignements	Statut	Crédits	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
<b>UE5 Mémoire</b>	Module 8 Atelier de méthodologie du mémoire	Obligatoire		8		Contrôle d'assiduité	
	Module 9 Rédaction	Obligatoire	20			Contrôle continu	400
	Module 10 Soutenance du mémoire	Obligatoire	10			Contrôle continu	200
<b>TOTAL semestre 2</b>			<b>30</b>	<b>8</b>	<b>0</b>		<b>600</b>
<b>TOTAL Master 2 GSE</b>			<b>60</b>	<b>96</b>	<b>8</b>		<b>1200</b>